



program

La lettre d'information aux assistantes maternelles et aux parents

n° 60
Mai 2021

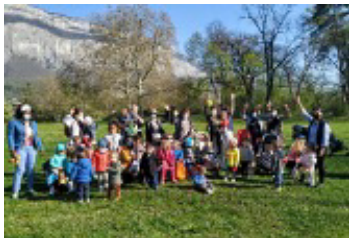
Temps collectifs

Retour en images sur le Carnaval et la chasse aux œufs



Plusieurs petits groupes d'assistantes maternelles se sont organisés pour se retrouver en "comité réduit" par quartier afin de fêter Carnaval et passer un bon moment avec les enfants.

La traditionnelle chasse aux œufs a pu avoir lieu au parc du Bachais le 1^{er} avril. C'était un réel plaisir de revoir les enfants et leurs assistantes maternelles réunis pour ce moment festif.



Reprise des temps collectifs



Ils reprendront en mai et juin, prioritairement en extérieur, en suivant le protocole sanitaire en vigueur, chacun respectera les distances, le port du masque est obligatoire même à l'extérieur.

Les parcs de la ville nous offrent

de multiples possibilités d'animations, en souhaitant une belle météo !

Possibilité de repli aux Béalières/salle de motricité de centre de loisirs en cas de pluie.

Partenariat avec le Cine



Des temps de rencontre au Cine (Rochasson) et dans les espaces naturels de Meylan sont prévus avec un animateur nature du Cine. Les assistantes maternelles pourront s'inscrire à la date et sur le lieu de leur

choix. Au programme, découverte de la faune et de la flore, et une "mini sensibilisation" à l'environnement adaptée à l'âge des enfants.

Agenda

Soirée d'information pour les assistantes maternelles

La prévention des risques d'accidents domestiques au domicile.

Intervention présentée par 3 étudiantes puéricultrices.

► Le 4 mai, de 19h à 20h (en visio). Insc. au RAM : 04 76 00 08 81

Info métier

La fin de contrat - Besoin d'aide ? Contactez le RAM !

Règles applicables à tous les CDI en application de la convention collective du particulier employeur du 01/07/2004

- L'employeur qui décide de ne plus confier son enfant au salarié, doit lui notifier sa décision par lettre recommandée avec avis de réception
- Au cours de la période d'essai remise d'une lettre de rupture

Documents à fournir :

- Un bulletin de salaire + le salaire pour la partie effectuée
- Indemnité de congés payés (si acquis) + éventuelle régularisation (en année incomplète)
- Certificat de travail
- Solde de tout compte
- Attestation Pôle emploi

Le préavis :

- **Pendant la première année du contrat**

Le préavis est de 15 jours calendaires, sauf en cas de faute grave, de suspension ou de retrait d'agrément.

- **Si plus d'un an d'ancienneté**

Le préavis est de un mois calendaire, sauf en cas de faute grave, de suspension ou de retrait d'agrément.

Particularités du préavis :

- Le préavis n'est pas cumulable avec une période de congés payés sauf accords écrits des parties.
- Si le préavis n'est pas effectué, la partie responsable de son inexécution doit verser à l'autre partie une indemnité égale au montant de la rémunération qu'aurait perçu le salarié s'il avait travaillé.
- Dans le cas où l'employeur dispense le salarié d'effectuer le préavis, à la demande de celui-ci, l'indemnité n'est pas due et le contrat de travail est immédiatement rompu.
- Sauf accord des parties, le préavis doit être exécuté dans les conditions normales d'exécution du contrat.
- Aucune incidence de l'arrêt maladie sur le préavis.
- Un arrêt pour accident du travail suspend le préavis.
- Le préavis débute à la date de première présentation de la lettre recommandée (même en cas de non retrait de la lettre)
- Les jours fériés ne décalent pas le préavis.
- Le délai ne peut expirer, un samedi, un dimanche ou un jour férié chômé.



Et si nous parlions ensemble de...

Les petits adorent jouer avec l'eau...

Découvrir l'eau, un des 4 éléments naturels, répond à un besoin naturel et constitue une grande source de plaisir.



Jouer avec l'eau est d'abord une expérience sensorielle : sentir l'eau glisser sur sa peau, ressentir la sensation du mouillé et du sec, regarder l'eau couler entre les doigts. La sensorialité est une grande partie de la petite enfance : les jeunes enfants ont besoin de sentir les choses par eux-mêmes et de les éprouver.

En plus du bain quotidien, les jeux d'eau sont d'autres occasions de les familiariser avec l'élément et de satisfaire la curiosité des petits chercheurs en herbe. Le tout-petit touche, vide, remplit, transvase, observe les transformations, recommence pour vérifier ce qu'il a vu. Le jeu d'eau est aussi une grande expérience corporelle.

L'été est une saison propice aux bains mais aussi aux jeux d'eau. En effet, par temps de chaleur, le plaisir de l'enfant y sera décuplé.

Il découvre son corps et prend confiance en lui

La sensation de l'eau sur les différentes parties du corps contribue chez le jeune enfant à la construction de son schéma corporel. Surtout si le ou la professionnel(le) met des mots sur ses actions : "tu as posé une main au fond de la baignoire", "tes pieds sont mouillés", "regarde l'eau qui coule sur ton poignet"... Une connaissance de lui-même qui l'aide à développer sa confiance en lui.

D'autant que c'est une activité dans laquelle il est plus acteur que spectateur, dans ses actions et ses découvertes : c'est lui qui choisit d'entrer en contact avec l'eau, qui varie les expériences, qui décide d'utiliser tel ou tel accessoire mis à sa disposition. Il exerce son pouvoir sur la matière liquide et découvre les rapports de cause à effet : remuer la main dans l'eau provoque des tourbillons, agiter les doigts à la surface déclenche des bruits de clapotis, maintenir un objet sous l'eau avant de le lâcher fait des éclaboussures...

Il se défoule et se détend

Les possibilités de bouger ou au contraire de se relaxer sont variables selon que l'enfant est assis dans une petite piscine, penché sur un bac rempli d'eau, ou debout (dans le cas de jeux d'exté-

rieur avec un tuyau d'arrosage). En général, le simple fait d'être en contact avec l'eau a un effet apaisant : les enfants réputés trop agités pour rester concentrés plus de dix minutes sur la même activité peuvent surprendre par leur capacité à jouer longtemps à brasser l'eau ou à transvaser.

Le jeu d'eau a aussi une fonction compensatoire, surtout entre 18 mois et 3 ans, lorsqu'il perçoit des pressions parentales et sociales autour du contrôle de soi et de l'acquisition de la propreté. Il peut, par ses actions répétées de remplir et vider, de garder à l'intérieur et de faire sortir (dans une bouteille par exemple), rejouer symboliquement les sensations qu'il éprouve dans son corps.

En fonction de votre habitation, il est possible d'installer une petite piscine ou des cuvettes remplies d'eau. Chacun pourra ainsi appréhender cette matière à son rythme tout en étant accompagné par l'adulte dans ses craintes. Lorsque l'enfant est en capacité de s'asseoir seul, c'est son corps entier qui va être stimulé. L'intérêt est que son corps soit à la fois en contact avec l'eau afin de le sentir différemment (possibilité de s'y asseoir) ainsi que la manipulation d'objets divers dans l'eau. Toutes les expériences qu'il pourra réaliser sont sources de nouvelles sensations.

Attention toutefois, car le jeune enfant régule mal sa température et se refroidit rapidement, donc veiller à bien le réchauffer à la sortie de l'eau. La présence d'un adulte au côté de l'enfant pendant les jeux d'eau est primordiale. En effet, il suffit de vingt centimètres d'eau pour que l'impensable arrive, n'ayant pas acquis le réflexe de relever la tête en cas de chute.

Les intérêts des jeux d'eau pour les tout-petits passent tout d'abord par la découverte de cette matière et de sa fluidité. Ils permettent par ailleurs le développement de la motricité fine, de la concentration et de la maîtrise des gestes (transvaser, verser, renverser).

De par son immersion dans l'eau, l'enfant va découvrir les contours de son schéma corporel : découverte qui pourra être accompagnée par la parole de l'adulte.

Il sera sensibilisé aux bruits de l'eau et pourra prendre conscience des différences entre le chaud et le froid. Puis dès 2 ans, l'eau servira de support aux jeux imaginaires de l'enfant (poupées, bateaux, figurines etc.).

Pour l'adulte, les jeux d'eau avec le jeune enfant sont des moments uniques de plaisir partagé et lui permettent d'observer et d'interagir avec lui. Il est nécessaire de respecter les envies et le rythme de l'enfant dans l'appropriation de l'activité au risque de créer une véritable aversion vis-à-vis de l'eau. Les réticences de l'adulte par rapport aux saisons ou à la matière sont souvent un frein au plaisir de l'enfant à la découvrir.

Mais certains enfants présentent cependant des réticences à entrer en contact avec l'eau du jour au lendemain. Pas de panique ! Cette matière est ressentie comme incontrôlable, l'enfant ne touche pas forcément le fond, ce qui peut l'effrayer. Dans ces cas-là, rassurer l'enfant en lui montrant que nous aussi, adulte, nous éprouvons du plaisir à patauger dans l'eau et que plus tard cette angoisse finira par disparaître.